

D2025-042

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf du mois d'avril, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 26 mars 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, JARLIER Marie-Anne, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, DOCHEZ Alain, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MEYER Jean-Luc, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, JALLEY Philippe, SOLELIS Vèrène, BELZANNE Arnaud, CURNOL Stéphane, MAHE Lucie, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Procurations :
Delphine LINGEMANN à Isabelle JOURDY
Antonio CANAVEIRA à Michel AUBAGNAC Antonio
Virginie MICHEL à Jean-Pierre LUNOT
Bruno TIRADON à André GAZET
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 25 dont 5 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Déclassement et cession d'un bien issu du domaine public avec acquisition sous forme d'échange -secteur de Champlong

Rapporteur: M. André GAZET, 6ème adjoint

Il est rappelé au Conseil municipal que la Commune de Royat a délibéré en date du 30 octobre 2024 donnant un avis favorable à la désaffectation d'une emprise foncière du domaine public de 155m² située rue de Champlong à Royat matérialisée en bleu sur le plan joint en annexe, en vue de la céder à Monsieur Mathieu HUOT.

D2025-042

Clermont Auvergne Métropole compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien des voiries a constaté, à son tour, en date du 22 février 2025 la désaffectation du bien précité.

Il a été convenu avec les acquéreurs une valeur de vente de 17 825 € soit 115 € par m² conforme à l'estimation domaniale en date du 04/10/2024.

Afin de procéder à la vente de l'emprise concernée, il convient dans le même temps de procéder à son déclassement.

Ce déclassement peut intervenir sans enquête publique au motif que celui-ci ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte de la voie.

Dans le même temps, la commune souhaite acheter une emprise de 104 m² Chemin de la Fontaine Sainte matérialisée en violet sur le plan joint en annexe qui appartient à Monsieur Mathieu HUOT pour une valeur d'acquisition de 11 960 € soit toujours 115 € par m² afin de pouvoir l'intégrer au domaine public.

Il est donc proposé au Conseil municipal de prononcer, le déclassement de l'emprise en bleue de 155 m² sur le plan annexé ainsi que d'autoriser sa vente. Dans le même temps, il est proposé au Conseil municipal de valider l'acquisition de l'emprise en violet de 104 m². La transaction ayant vocation à être effectuée sous forme d'échange avec une soulte de 5 865 € au bénéfice de la Commune.

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2121-29,

VU l'article L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

VU l'article L141-3 du Code de la Voirie Routière,

VU la délibération du Conseil municipal de Royat en date du 30 octobre 2024 N°D2024-087 donnant un avis favorable à la désaffectation par Clermont Auvergne Métropole d'une emprise foncière du domaine public de 155m² située rue de Champlong matérialisée en bleu sur le plan joint en annexe,

VU la décision du Conseil Métropolitain de Clermont Auvergne Métropole en date du 22 février 2025 constatant la désaffectation du bien précité,

VU l'avis du service des domaines en date du 04/10/2024,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- ***d'autoriser ou de prononcer le déclassement du domaine public communal de l'emprise foncière en bleue dans le plan annexé d'une surface de 155 m², située rue de Champlong***
- ***d'autoriser la cession de l'emprise précitée à Monsieur Mathieu HUOT pour une valeur de cession fixée à 17 825 €,***
- ***d'autoriser l'acquisition d'une emprise de 104 m² au droit du Chemin de la Fontaine Sainte désigné sur le plan annexé en vue d'une intégration au domaine public pour une valeur d'acquisition fixée à 11 960 €***
- ***de préciser que la transaction est prévue sous forme d'échange avec une soulte au bénéfice de la commune de 5 865 €***
- ***de préciser que les frais d'actes notariés et de géomètres seront à la charge de Monsieur HUOT,***

D2025-042

- **de désigner l'Office Notarial de Maître Maxime AUGUSTO, Notaire, domicilié à DURTOL (63) pour rédiger l'acte afférent à cette cession,**

d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à entreprendre l'ensemble des démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO

Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

